

RAPPORT N° 95/5-33
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DES RESSOURCES EN EAU DE LA MONTAGNE
REFOULEMENT BELLEPIERRE/OAA

Compte tenu de l'évolution des besoins en eau du secteur de la Montagne, il s'avère nécessaire d'augmenter les ressources de ce secteur par un renforcement de refoulement entre la Station de traitement de BELLEPIERRE et les Réservoirs de l'OAA à la MONTAGNE.

Cette opération d'un coût estimé à 10 350 000,00 F bénéficie d'une subvention du département d'un montant de 1 000 000 F au titre du contrat de développement ayant été retenue par la Commission Régionale du FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain) pour la programmation de 1995.

Je vous demande donc :

1) d'approuver le plan de financement suivant :

- * dépenses : 10 350 000,00 F
- * recettes

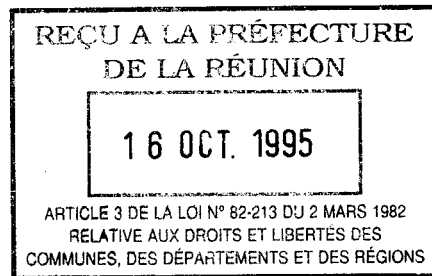
DESIGNATION	RECETTES PREVISIONNELLES
- FRAFU dont FEDER : 4 876 667 F FIDOM : 1 625 556 F	6 502 223 F
- DEPARTEMENT de la REUNION	1 000 000 F
- Commune de Saint-Denis	2 847 777 F
TOTAL RECETTES	10 350 000 F

2) de m'autoriser à solliciter l'attribution de la Subvention FRAFU ;

3) votre engagement à inscrire au budget de la commune le montant total de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/5-33
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 06 octobre 1995**

OBJET

**RENFORCEMENT DES RESSOURCES EN EAU DE LA MONTAGNE
REFOULEMENT BELLEPIERRE/OAA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/5-33 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Edith NALEM, Conseillère Municipale / Adjointe Spéciale MONTAGNE 8EME km, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le plan de financement suivant pour l'opération de renforcement des ressources en eau de la MONTAGNE (REFOULEMENT BELLEPIERRE/OAA)

* dépenses : 10 350 000, 00 F

* Recettes

DESIGNATION	RECETTES PREVISIONNELLES
– FRAFU dont FEDER : 4 876 667 F FIDOM : 1 625 556 F	6 502 223 F
– DEPARTEMENT de la REUNION	1 000 000 F
– Commune de Saint-Denis	2 847 777 F
TOTAL RECETTES	10 350 000 F

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU ;

ARTICLE 3

S'engage à inscrire au budget de la commune, le montant global de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 12 OCT. 1995

